CONVENTION NATIONALE

JOSEPH LEBON
A LA CONVENTION NATIONALE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LETTRES JUSTIFICATIVES.

N°. Ier.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

Prendrez-vous la peine de me lire, après les horribles peintures que l'on a faites de ma personne ? .... Ah ! pardonnez ce doute ; il vous honore, loin de vous outrager. La calomnie m'a poursuivi avec tant d'audace, elle a répandu à ma charge des faits atroces tellement précisés, tellement circonstanciés, que l'homme de bien jugeant des autres par lui-même, & se sentant incapable d'imaginer de pareilles impostures, a dû les croire tout d'abord.

A la tête de ces imputations monstrueuses se présente le trait de barbarie, de lubricité, de perfidie, de profonde scélératesse, consigné au numéro X de l'Orateur

du Peuple. Souffrez que je le remette sous vos yeux avant d'y répondre.

« Deux citoyens d'Arras, qui viennent de quitter Paris, dit Fréron, m'ont raconté, sur le député Lebon, cette anecdote qu'ils m'ont dit très-connue dans leur pays.

» Le commissaire Lebon étoit logé à l'hôtel du Petit-Saint-Paul; il avoit fait placer la guillotine permanente sur une petite place en face de sa demeure, quoiqu'il eût dû naturellement choisir un local plus spacieux, & qu'Arras lui offrît deux autres places très-grandes. Mais dans son logement au Petit-Saint-Paul, d'un balcon au premier étage, il ne perdoit rien du spectacle qu'il se donnoit, en tenant souvent quelques feuilles à la main.

» Une femme de figure assez intéressante le sollicitoit pour obtenir l'élargissement de son mari; elle n'avoit encore pu rien entrevoir. Lebon y met un certain prix qu'elle refuse; enfin, comme la vie de son mari en dépend, après maintes journées, elle l'accorde. Le lendemain, elle retourne chez le luxurieux abbé; elle croit déja tenir l'ordre d'un élargissement: elle en reçoit, quoi? un assignat de vingt-cinq livres & un refus de la liberté de l'époux.

» Alors l'épouse infidèle par vertu se livre au désespoir, saute sur ce tyran, veut lui arracher les yeux; il appelle, on vient au bruit. La femme est arrêtée, & dans l'après-midi, elle est amenée à l'échafaud avec son mari. L'abbé Lebon est présent, la voit de son balcon; & le complaisant bourreau, enlevant le mouchoir de la malheureuse avec une indécence marquée, la présente en cet état assez long-temps aux yeux impudiques du bouc qui la considère ».

Je le déclare franchement: si j'eusse siégé dans la Convention nationale, & que j'eusse vu un de mes collègues

accusé d'une telle horreur, j'aurois, à chaque séance, réclamé sa justification ou son châtiment. Eh ! qu'étoit-il besoin de recherches ultérieures sur ma conduite ? ce forfait prouvé ne suffisoit-il pas pour m'envoyer à la mort ? & s'il étoit manifestement reconnu pour une calomnie, ne désilloit-il pas tous les yeux ? ne rendoit-il pas suspects tant d'autres allégations, ou de prétendus témoignages invoqués contre moi ?

Ah ! la vérité eût percé trop tôt ; & le cruel arbitre (1) de ma destinée n'avoit garde d'insister sur l'examen d'un fait aussi précis. Ce n'étoit point pour le faire vérifier qu'on l'avoit jeté dans le public ; c'étoit pour rendre tout croyable sur mon compte, après la funeste impression que cette atrocité devoit naturellement produire (2).

Aussi ce numéro de Fréron fut-il répandu jusques chez l'étranger, & disséminé sur les divers points de la France ; aussi tous les écrivains royalistes s'empressèrent-ils d'en propager l'affreux extrait. Mais ce à quoi je ne devois pas m'attendre, c'est que le député Courtois consacrât en quelque sorte cette horrible imposture dans son rapport du 16 nivôse (3), envoyé par décret aux dépar

---

(1) O Guffroy ! non, je ne puis attribuer à la Convention, ni à aucun de ses comités, les innombrables maux dont tu nous affliges depuis un an, moi, ma femme, mes enfans, toute ma famille, tous mes amis.

(2) Cette impression a été telle, qu'elle s'est répandue jusques dans les campagnes. Par-tout le nom de Joseph Lebon réveille l'idée d'un homme qui a fait guillotiner une femme en sortant de ses bras, et après l'avoir séduite par la prévarication la plus indigne. Lors de mon transfèrement de Meaux, quels étoient sur-tout les impropères du peuple qu'on avoit rasssmblé trois heures à l'avance, pour être témoin de mon départ ? « Va, scélérat, va, l'on te donnera des femmes pour en jouir, et les guillotiner après. Ah ! le monstre ! »

(3) *Voyez* les pages 63 et 64 du rapport de Courtois.

temens & aux armées. Depuis cette époque, je ne vois pas comment ceux qui ne me connoiſſent point, pourroient révoquer en doute *mes embraſſemens homicides & mes careſſes à la Caligula* (1).

Cependant, repréſentans du peuple, cette inculpation eſt auſſi fauſſe que révoltante.

Quelle eſt cette femme qui, libre le matin, a été guillotinée le ſoir avec ſon mari? Dans quel lieu, à quelle époque, la ſcène s'eſt-elle paſſée? Les circonſtances ne doivent pas être difficiles à aſſigner, puiſque des gens ſont venus, dit-on, à ma voix, afin d'arrêter cette épouſe déſeſpérée....

Mais, comme je l'ai obſervé plus haut, ce n'eſt point ce fait que l'on veut prouver; ce ſont mes actions les plus innocentes que l'on veut noircir de tout l'odieux de ce même fait non prouvé. Rappeler cette calomnie fondamentale, c'eſt donc détruire de fond en comble l'édifice du crime; c'eſt déranger toutes ſes combinaiſons, c'eſt mettre au jour toute ſa turpitude.

Je demande que l'on n'enlève point à votre commiſſion, comme on l'a fait à vos trois comités, l'examen de cette accuſation majeure, colportée dans toute l'Europe contre un de vos collègues. La juſtice me paroît même exiger que vous ordonniez, ſur cet objet, une information ſpéciale. Sans elle, fuſſé-je irréprochable d'ailleurs, vous ne pouvez vous défendre de la prévention à mon égard,

---

(1) Je ne retracerai pas toutes les scènes étranges que cette calomnie m'a occasionnées dans les prisons. Au Plessis, un déserteur allemand me trouve dans une chambre: il frémit, il recule à ma vue. On l'interroge: c'est la maudite histoire de la femme aux 25 l. qui lui a monté la tête. En vain on cherche à le détromper; il ne peut croire qu'on eût imprimé une scélératesse semblable, si elle eût été fausse. Apparemment mon collègue Courtois, et bien d'autres, ont raisonné comme le déserteur.

& cette prévention influencera néceſſairement vos déciſions.

Il faut l'avouer : la malveillance a des agens d'une robuſte effronterie. Qui l'auroit cru, par exemple, qu'en dépit de toute une commune qui atteſtera le contraire, on m'accuſeroit d'avoir pris mon logement au petit Saint-Paul, afin d'avoir toujours en perſpective l'inſtrument du ſupplice ? Eh bien ! je n'ai jamais logé au petit Saint-Paul ; jamais je n'ai donné d'ordre ni de conſeil pour faire placer la guillotine dans un lieu plutôt que dans un autre ; jamais je n'ai pu la voir de ma demeure : elle étoit en permanance à Arras avant mon arrivée.

Commencez, repréſentans du peuple, par vous aſſurer de la vérité ſur ces faits caractériſés, je dirai auſſi caractériſtiques. S'ils ſont vrais, je ſuis le monſtre que l'on a peint, & je dévoue ma tête ; s'ils ſont faux, voyez quel dégré de foi mériteront les imputations ſecondaires.

Mais quoi ! la commiſſion des vingt-un m'a deja déclaré, & elle le déclarera ſans doute à toute la France (1), qu'il ne lui eſt parvenu aucun indice de ces infamies.

Puiſſent ceux qui les ont inventées dormir auſſi tranquilles que moi !

N°. I I.

Malheur à l'homme franc & ſans défiance, si quelque ennemi vient à épier ſa conduite. Il ne ſera point un pas,

(1) Je ne fais pas à ceux qui m'ont connu l'injure de croire qu'ils aient besoin de cette déclaration pour apprécier ma moralité. Si dans tous les temps j'ai témoigné mon horreur pour quelques crimes, c'est sur-tout pour les forfaits que l'on me prête ; et quand on est arrivé, plein d'honneur et de retenue, à l'âge de vingt-neufans, on ne commence pas alors à se traîner dans la fange :

Un seul jour ne fait pas d'un mortel vertueux
Un fourbe, un assassin, un séducteur affreux.

il ne dira point un mot qui ne fournisse des armes contre lui. Je suis bien cet homme-là. Toutes mes actions, tous mes discours ont été travestis avec un art qui m'en impose presque à moi-même. Ici c'est une circonstance changée, là une circonstance omise, qui rendent noir ce qui auroit dû paroître blanc; ailleurs c'est un mensonge si effrontément offert, qu'on le prendroit pour la vérité.

Tout mon plaisir, selon Guffroy, étoit de voir guillotiner. Je menois ma femme à ce spectacle; je suspendois les exécutions au moment où les condamnés étoient à l'échafaud, afin de prolonger leurs souffrances; j'y faisois jouer l'air *ça ira;* & mes délices étoient de manger avec l'exécuteur.

1°. Je n'ai conduit ma femme à aucune exécution, & je ne sache pas qu'elle y ait jamais assisté. Je ne l'aurois point souffert, vu sa grossesse, & je n'ai pas besoin sans doute d'en déduire les motifs.

Quant à moi, j'ai vu exécuter quelques contre-révolutionnaires à Arras, lorsque le hasard dirigeoit mes pas vers la place au moment fatal. Mais pourquoi, si les exécutions faisoient toute ma joie, n'en ai-je vu faire aucune à Cambrai, pendant trois mois de séjour? comment avois-je réprimé tout à coup mes appétits sanguinaires? comment se fait-il encore qu'à Arras je n'aie point choisi les exécutions les plus nombreuses, afin d'assouvir davantage les goûts meurtriers que l'on me prête?

Ah! je ne me suis point apitoyé, & je n'ai point apitoyé les autres sur le sort des ennemis de la patrie; cela est vrai: mais je n'ai jamais proposé d'essayer les patriotes, en leur présentant à boire dans le crâne des aristocrates, comme mon accusateur a proposé d'essayer les législatures, en les faisant boire dans le crâne de Capet (1).

---

(1) *Voyez* Rougiff, n°. 69.

2°. J'ai ſuſpendu, dit-on, durant dix minutes, le ſupplice de Duvielfort; & cela, pour lire un journal au peuple. Quel homme ne ſe révoltera pas à un pareil expoſé? A quoi bon lire ce journal? il n'y a qu'une cruauté réfléchie qui puiſſe s'amuſer ainſi des tourmens d'un malheureux.

Voici la vérité: je venois de voir juger le ci-devant marquis Duvielfort, l'un des plus déterminés contre-révolutionnaires du département, qui, de ſon château, avoit fait fuſiller la garde nationale de Béthune, & dont les papiers étoient un recueil infâme de lettres d'émigrés & d'autres ennemis intérieurs. On remarquoit ſur-tout celle d'un neveu qui lui écrivoit de Coblentz, à peu près en ces termes:

« Mon cher oncle, nous ſommes déja deux cent mille » hommes raſſemblés; nous allons nous mettre en marche. » Arrivé à Tournay, je vous en inſtruirai, afin que vous » avertiſſiez l'aimable petite nation à qui nous allons faire » croquer des bonbons ».

L'impreſſion que cette phraſe m'avoit faite étoit des plus vives. Toutefois je retournois à mon bureau, lorſqu'un courier apporte la nouvelle d'une première bataille gagnée par les Français ſous les murs de Menin. Je ne peux réſiſter au deſir d'en faire part ſur le champ aux citoyens; je rebrouſſe chemin vers la place où je les ſavois raſſemblés en attendant l'exécution de Duvielfort. Je monte au balcon de la comédie (dont on me fait une tribune habituelle, quoique je n'y aye parlé que cette fois), & en deux mots j'annonce cette victoire, ainſi qu'une autre dont faiſoit mention le ſommaire d'un journal que j'avois à la main. Cependant Duvielfort arrive au pied de l'échafaud; &, ſans retarder ſon ſupplice, j'ajoutai en le voyant, j'en conviens, dans un élans civique dont je ne fus pas le maître: « Que » les ennemis de la patrie emportent en mourant le » déſeſpoir de nos ſuccès ».

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que mon diſcours entier ne dura pas une minute. La calomnie le borne maintenant à dix; elle le portoit à une heure (1) dans le principe. Un de mes amis m'a même aſſuré que le bruit général dans Paris étoit que j'avois ſaiſi & tenu une tête de guillotiné (2). Et pourquoi ne l'auroit-on pas cru? cela étoit-il moins vraiſemblable que l'hiſtoire de la femme aux vingt cinq livres, produite juſqu'à la tribune de la Convention? Des citoyens d'Arras avoient atteſté l'une à Fréron, ils pouvoient bien atteſter l'autre.

Je reviens à l'affaire de Duvielfort. Combien de circonſtances excuſent ma démarche! Duvielfort eſt un contre-révolutionnaire des plus prononcés... Je ne dois pas d'abord être témoin de ſon ſupplice; c'eſt la nouvelle ſubite d'une victoire qui me ramène au lieu de l'exécution... C'eſt le deſir de faire ceſſer l'inquiétude de mes concitoyens à qui l'on avoit fauſſement annoncé le matin la priſe de Réunion-ſur-Oiſe; & nulle part je ne pouvois les trouver raſſemblés en plus grand nombre.

Voilà cette barbarie, cette atrocité monſtrueuſe. Que penſer de l'air *ça ira* que je faiſois jouer pendant les exécutions? Je vais vous apprendre ſur quoi eſt bâtie cette accuſation menſongère. Lors du ſupplice de l'ex-

---

(1) L'unique déclaration qui se trouve à la commission sur cet article, ne parle que d'une suspension d'un instant; ce qui, sans être exact, approche le plus de la vérité.

(2) Une tactique très-habile de Guffroy et de ses collaborateurs en pamphlets a été d'employer contre moi des expressions métaphoriques que les citoyens peu éclairés ont prises à la lettre. C'est ainsi qu'ils m'ont représenté, et que l'on m'a cru assis sur des cadavres, buvant un verre de sang, la tête couronnée d'un crâne de supplicié, et tenant des ossemens à la main. Qu'on les interpelle à ce sujet; leur réponse est toute prête: ils ont parlé par figures. Oui, mais ces figures-là ne m'ont pas fait moins de tort que des réalités.

comte de Montgon, le peuple indigné fit battre une grosse caisse, je ne sais par quelle impulsion. Tout ce qu'on me dit dans le temps, c'est que Montgon, outre ses autres manœuvres aristocratiques, avoit, par sa résistance dans la citadelle dont il étoit gouverneur pour le ci-devant roi, failli coûter la vie à un grand nombre de citoyens dont plusieurs furent estropiés; & que le souvenir de cette lutte de la tyrannie contre le patriotisme naissant étoit l'unique cause de l'effervescence extraordinaire du peuple à l'instant de son exécution. Eh! que ne produisit pas, lors de celle de Bailly, la mémoire du Champ-de-Mars? Il sied bien vraiment à Guffroy de m'imputer ce qui n'est peut-être que l'effet de ses journaux, où il promettoit *de s'en donner une pile* quand telle ou telle tête tomberoit, entr'autres celle de Carra (1). En pluviôse encore, on me taxoit à Arras de modérantisme, à la lecture de ses feuilles & de ses lettres; il m'en a plus coûté pour me mettre à la hauteur où ses correspondances avoient élevé les patriotes de cette contrée, que pour les élever à la mienne.

4°. Le sensible interlocuteur de Samson et de Char-

Voyez Rougiff, no. . . . Citerai-je le récit inséré au bulletin, de l'exécution de Guadet, Salles et Barbaroux, au son des instrumens militaires? Pardon, mes collègues, si j'ai renouvelé vos douleurs; mais peut-on bien me reprocher un mouvement spontanée du peuple à l'égard d'un contre-révolutionnaire décidé; mouvement qui n'est point mon fait, quand, entraîné par le torrent, on a soi-même consacré des fêtes, des réjouissances, pour le supplice de la partie proscrite de la représentation nationale? Malheureux fugitifs! on les poursuivoit comme des bêtes fauves : on l'écrivoit, on s'en vantoit; et l'on trouve surprenant qu'à la même époque je n'aye point ralenti l'effervescence républicaine contre les espions, les émigrés, leurs correspondans, les royalistes et les fanatiques incurables, ces pestes constantes de la révolution!

lot (1), qui les engageoit si tendrement à préparer d'avance soixante guillotines pour soixante de ses collègues (2), me fait un crime d'avoir mangé à la même table que l'exécuteur des jugemens criminels.

Si j'étois un député comme un autre, s'il ne me rappeloit pas sans cesse dans ses libelles que je ne suis qu'un député suppléant, je lui dirois : Consulte les bulletins, & tu y verras des commissaires s'applaudir & être applaudis (3) pour avoir fait avec ostentation ce que j'ai fait dans le silence & par hasard.

---

(1) *Voyez* Rougiff, numéros 6 et 7.

(2) Huit douzaines de pièces de gibier pour la guillotine, dit Rougiff, n°. 6. Prophétie. Holà hé, Samson ! prépare vîte encore soixante guillotines ; j'apperçois d'ici s'avancer soixante traîtres à la patrie. O gens de mon pays ! ô providence ! tu veux consolider la liberté. Tu as permis qu'un traître conservât dans ses papiers les preuves de la conspiration affreuse contre la liberté. Mais elle sera durable ; car elle sera cimentée par le sang des tyrans qu'aura fait couler le glaive de la loi.

(3) Extrait du Journal des Débats, brumaire, an II, p. 291, Lettre de Lequinio et Laignelot à la Convention nationale, datée de Rochefort. « Encore un grand triomphe moral, citoyens nos collègues, non pas sur les momeries presbytérales, elles n'existent plus dans ce pays, mais sur un préjugé non moins enraciné qu'elles. Nous avons formé ici un tribunal révolutionnaire comme celui de Paris, et nous en avons nous-mêmes nommé tous les membres, excepté celui qui doit clorre la procédure, le guillotineur. Nous voulons laisser aux patriotes de Rochefort la gloire de se montrer librement les vengeurs de la République trahie par des scélérats. Nous avons exposé ce besoin à la société populaire. Moi, s'est, avec un noble enthousiasme, écrié le citoyen Ance ; c'est moi qui ambitionne l'honneur de faire tomber la tête des ennemis de ma patrie. A peine a-t-il eu le temps de prononcer cette phrase, que d'autres se sont levés pour le même objet, et ils ont reclamé

Mais je ſuis un tigre ſans pareil ; le bien même, je ne l'ai pas fait avec des intentions pures (1). A plus forte raiſon, ſuis-je inexcuſable ſur mes actions indifférentes ou ſuſceptibles de critique.

Pour vous, repréſentans du peuple, vous examinerez avant de juger.

L'exécuteur des jugemens criminels ſuit une ſection du tribunal d'Arras à Cambrai. Il ſe préſente à la même table que les juges (1) & moi. Pluſieurs éprouvent d'abord une

---

au moins la faveur de l'aider. Nous avons proclamé le patriote Ance, guillotineur ; *et nous l'avons invité à venir*, *en dînant avec nous*, prendre ses pouvoirs par écrit, et les arroser d'une libation en honneur de la République. Nous pensons qu'en peu de jours les juges le mettront à même de donner la preuve pratique du patriotisme avec lequel il vient de se montrer si au-dessus des préjugés qu'il fut toujours intéressant aux rois d'entretenir pour nourrir toutes les inégalités sociales sur lesquelles ils établissoient leur puissance. »

Je ne ferai aucune réflexion sur cette lettre, et sur l'accueil qu'elle a reçu. Je me garderai bien de même de blâmer les intentions de ceux qui l'ont écrite, de les accuser d'avoir un caractère féroce et inhumain. Mais en cette circonstance, comme en bien d'autres, ne suis-je point dans le cas de m'appliquer ce passage de la fable : *L'âne vint à son tour, et dit : j'ai souvenance*, etc. etc. etc. Si la justice de la Convention m'épargne le sort de ce trop sincère baudet, il n'en sera pas moins vrai que les hautes-puissances de l'année dernière avoient projeté de se sauver à mes dépens. Au reste, ce n'est point ici le lieu de traiter cet article.

(1) C'est ce que Guffroi avance dens sa seconde censure dite républicaine, à l'occasion d'une commission de sept personnes que j'avois établie à Arras, et dont l'unique travail étoit de me faire connoître les individus qu'on pouvoit élargir sans compromettre la chose publique.

(2) Je dirai ailleurs comment je me suis trouvé mangeant avec les juges.

certaine répugnance; mais ils la répriment bientôt, de peur de paroître flétrir un homme non flétri par les lois nouvelles (1). Eh bien, il n'en faut pas davantage à Guffroy pour imprimer que je ne me plais que dans la compagnie des bourreaux, & que je suis un bourreau moi-même.

Cependant, à Arras, m'est-il jamais venu à l'esprit d'inviter l'exécuteur criminel à dîner, pendant les quatre mois que j'y ai passés (2) ? C'est là que je devois, ce semble, le fréquenter, le fêter, reconnoître les services *qu'il rendoit à ma lubricité, en me découvrant les appas mourans de mes victimes* (3).

Quoi! il n'en est rien! il a fallu le départ fortuit pour Cambrai, il a fallu la vieillesse & la maladie de l'exécuteur résidant en cette dernière commune, pour me faire savourer cette volupté, que l'on me dit si douce, de la commensalité du Vengeur (4) !

---

(1) On doit se rappeler les longues discussions de l'assemblée constituante au sujet des exécuteurs de jugemens criminels; certes, si quelque chose est révoltant, ce sont moins encore les fonctions de ces hommes, que les mauvaises lois qui les ont jusqu'ici rendus nécessaires.

(2) On me poursuit, en général, avec des inductions; je ne puis que mettre mes juges à même de tirer des inductions contraires.

(3) Voyez au dixième numéro de Fréron l'histoire de la femme aux vingt-cinq livres. O Dieu ! et des hommes ont pu imaginer ce crime inoui ! ils ont pu se résoudre à le jeter gratuitement sur un infortuné sans défense et plongé dans les prisons ! Ils ont voulu lui arracher plus que la vie, l'honneur ! Ennemis de la liberté ! ah du moins, quand j'ai poursuivi la contre-révolution dans vos personnes, je ne vous ai point prêté des forfaits étrangers; j'ai laissé à vos familles le souvenir intact et la consolation de vos vertus domestiques.

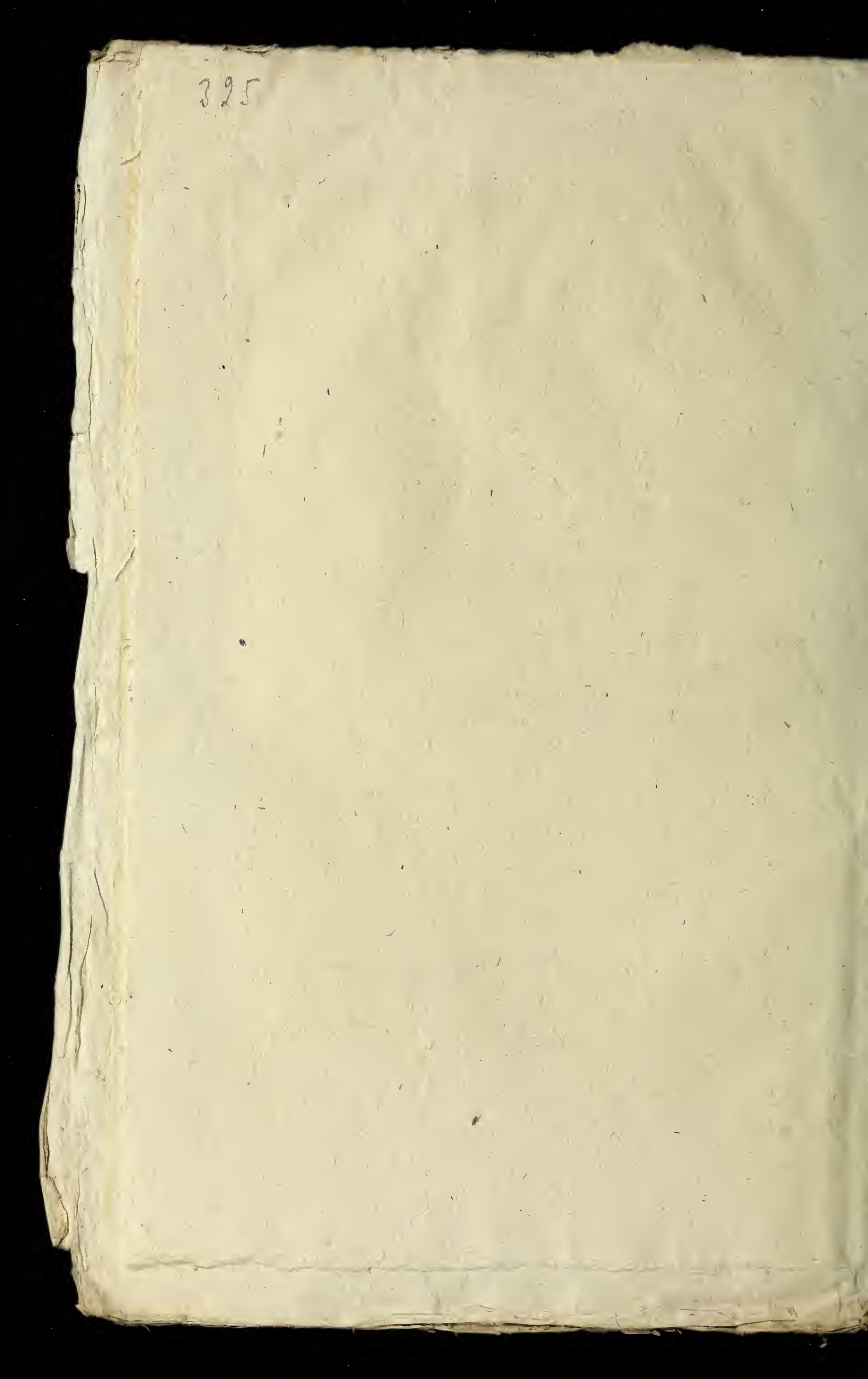
(4) Nom donné par Rougiff aux exécuteurs criminels; voyez n°. 50.

O Guffroy ! & c'eſt-là ſe plaire dans la ſociété des bourreaux ! J'obſerverai de plus que, malgré le déplacement, l'exécuteur d'Arras ne ſe ſeroit point préſenté dans la compagnie des juges & dans la mienne à Cambrai, s'il n'eût été accoutumé à cette eſpèce de familiarité dans les divers voyages du tribunal, *antérieurs à ma miſſion.* Comment adopter tout-à-coup une conduite différente, lorſque celle-là paroiſſoit approuvée par la Convention nationale ?

Guffroy ne s'eſt point diſſimulé ces réponſes ; il les a prévues : & pour me rendre plus odieux encore, il repréſente l'exécuteur d'Arras comme ayant outragé l'humanité & les mœurs dans ſes fonctions. Il l'accompagne juſqu'au cimetière, & le voit enterrer les ſuppliciés avec la dernière indécence. Mais, en ſuppoſant que les faits aient eu lieu, ce dont il m'eſt permis de douter après la fable atroce inſérée dans Fréron, quel eſt le citoyen qui me les a dénoncés ! Ce que je puis affirmer ſans crainte d'être confondu, c'eſt qu'ils ne ſont parvenus à ma connoiſſance que par les diatribes de Guffroy, quand je n'étois plus à même d'en pourſuivre la punition ; & que je n'en ai pas plus été le témoin, *que du prétendu ſupplice voluptueuſement barbare de la jolie ſolliciteuſe, concerté entre l'exécuteur & moi.*

JOSEPH LEBON,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial, l'an III.


325